

2

PensUnit versus PensFlex

Entretien avec les deux gérants
Walter Blum et Peter Disler

4

Planifier correctement l'émigration

Interview avec Martin
Kaufmann, fondateur et CEO
d'EMIGRATION NOW

5

Perspectives des marchés financiers

Interview avec Michel Girardin,
partenaire chez MacroGuide
Sàrl

6

Chiffres-clés 2019 LPP et pilier 3a

Les paramètres les plus
importants pour l'année
prochaine

LA NEWSLETTER PENSEXPERT Automne 2018

PensCheck



EDITORIAL La conjoncture de l'économie suisse est excellente et les cadres ainsi que les spécialistes, sur le marché du travail, sont très recherchés. Dans cette lutte pour attirer et retenir les cadres talentueux, les entreprises doivent disposer d'un modèle d'indemnisation compétitif. Ce dernier doit comprendre notamment une solution de prévoyance flexible pour les cadres assortie d'une liberté de choix de placement.

Prévoyance cadres : attirer et retenir les talents !



Jörg Odermatt

Directeur général de PensExpert SA

PensExpert Suisse reprend la Deutsche PensExpert

La mobilité croissante des cadres dans l'espace germanophone en Europe nous a déjà amené, en 2014, à proposer nos solutions de prévoyance aussi sur le marché allemand. À cet effet, nous avons fondé la Deutsche PensExpert, en collaboration avec la banque privée Reichmuth & Co. Au printemps 2018, PensExpert Suisse a repris entièrement la Deutsche PensExpert. Avec notre équipe hautement qualifiée basée à Francfort, nous voulons établir de nouvelles tendances sur le marché allemand de la prévoyance en proposant des modèles innovants et transfrontaliers. Car, la situation actuelle avec des taux nuls voire négatifs amène un nombre toujours plus croissant de cadres allemands de talent. Ceux-ci découvrent les avantages d'une prévoyance retraite individualisée bénéficiant de privilèges fiscaux.

Émigration - attention aux pièges fiscaux !

Un départ à l'étranger doit être bien réfléchi. Beaucoup de candidats à l'émigration sous-estiment les lacunes de prévoyance liées à une domiciliation à l'étranger. Cela dit, l'environnement fiscal du nouveau pays de résidence doit, lui aussi, être étudié en détail avant le départ. Notre invité Martin Kaufmann, fondateur et CEO d'EMIGRATION NOW, a répondu dans notre interview à quelques questions importantes relatives à l'émigration.

PENSUNIT FONDATION COLLECTIVE Il y a un peu plus d'un an, nous avons décidé de créer une autre fondation pour le régime surobligatoire, en plus de la Fondation collective PensFlex. Les règles de rachat plus strictes pour les institutions de prévoyance avec libre choix de la stratégie de placement ont assurément contribué à influencer cette décision. Les gérants responsables des fondations de PensExpert, **Walter Blum** et **Peter Disler**, prennent position en répondant à quelques demandes importantes de clients au sujet de PensUnit.

PensUnit prête à prendre son envol !

Était-il vraiment nécessaire de créer une deuxième fondation collective pour les cadres ?

Peter Disler : Oui, le lancement de la Fondation collective PensUnit s'est imposé pour des raisons de réglementations. Les autorités de surveillance interprètent les dispositions légales d'une manière toujours plus stricte. Elles n'autorisent plus la gestion, par une même fondation collective, des plans de prévoyance ayant un choix individuel de la stratégie de placement (solutions 1e) et de ceux ayant un choix collectif de cette stratégie (stratégie forfaitaire). Grâce à la séparation de ces deux modèles de prévoyance, les règlements et les conditions-cadres des deux fondations sont plus clairs et plus compréhensibles, aussi bien pour les entreprises affiliées que pour les personnes assurées.

Récemment, PensFlex avait encore dans son offre, pour les entreprises affiliées, des stratégies de placement aussi bien individuelles que forfaitaires. Est-ce que le changement de PensFlex à PensUnit concerne-t-il beaucoup de clients ayant une stratégie forfaitaire ?

Walter Blum : Dans l'ensemble, ce changement concerne 230 entreprises affiliées pour un effectif de 480 assurés. Les avoirs de prévoyance s'élèvent à environ CHF 310 millions. Toutes les affiliations de PensFlex ayant une stratégie forfaitaire devront être transférées à PensUnit d'ici au 31.12.2019. La période transitoire officielle proposée par le législateur expire, en effet, à cette date.

Est-ce que les clients de PensUnit vont-ils être confrontés à des primes de risque et des frais administratifs plus élevés ?

WB : Non. Les primes de risque et les frais administratifs resteront inchangés pour les clients après le transfert

vers PensUnit. Cette consigne s'applique également aux frais de conseil et de gérance de la fondation.

En dehors des dispositions juridiques relatives au choix de la stratégie de placement, y a-t-il encore d'autres différences entre PensFlex et PensUnit ?

PD : À partir du 1.1.2020, il n'y aura plus de garanties de capital pour les assurés de PensFlex, même en cas de changement professionnel. Les opportunités de gains et les risques d'une stratégie de placement incomberont, à compter de ce moment-là, exclusivement aux assurés. En revanche, chez PensUnit, chaque œuvre de prévoyance prendra en charge la garantie de capital pour les assurés. Pour cette raison, les employeurs affiliés doivent obligatoirement participer au financement des réserves de fluctuations collectives de leur œuvre de prévoyance. Le montant des réserves de fluctuations collectives et la période de constitution de ces dernières dépendront de la stratégie de placement choisie.

Les réserves de fluctuations ont aussi des avantages

Le règlement de placement de PensUnit impose la constitution de réserves de fluctuations collectives. Est-ce que ce surcoût n'est-il pas un inconvénient majeur pour l'employeur ?

PD : A première vue, on pourrait considérer cette constitution de réserves comme un inconvénient. En regardant de plus près, on s'aperçoit qu'il y a aussi certains avantages pour l'employeur et les personnes assurées. Notamment, le fait que les réserves de fluctuations



Peter Disler
Directeur de PensFlex
et PensUnit



Walter Blum
Directeur de PensFree
et Pens3a

PensFlex Solution 1e



PensUnit Solution forfaitaire



Choix de la stratégie d'investissement	Individuelle par la personne assurée	Collectivement par le Comité de caisse
Nombre de stratégies d'investissement	Max. 10 par employeur	Aucune limitation légale
Taux d'intérêt pour la capacité de rachat	0 %	2 %
Garantie du capital	Non	Oui, par l'œuvre de prévoyance
Constitution de réserves de fluctuation collectives	Aucune constitution nécessaire	Constitution obligatoire, en fonction du choix de la stratégie de placement

collectives accumulées par l'employeur peuvent être déductibles du bénéfice imposable de l'entreprise. Qui plus est, l'œuvre de prévoyance est plus apte à prendre des risques et peut choisir une stratégie de placement avec une part plus élevée de placements en actions et de placements alternatifs pour les assurés. Une telle stratégie devrait avoir, à long terme, un impact positif sur la rémunération des avoirs de prévoyance.

Que deviennent les réserves de fluctuations si l'entreprise est vendue ou dissoute ?

PD : Dans un tel cas, les réserves de fluctuations collectives disponibles sont redistribuées aux assurés de l'œuvre de prévoyance, selon un coefficient de répartition basé sur des critères objectifs. Le nombre d'années de service et le montant de l'avoire de prévoyance sont, entre autres, des paramètres correspondant au coefficient de répartition.

Quels sont les groupes cibles les plus appropriés pour PensUnit ?

WB : PensUnit est particulièrement attrayante pour les indépendants, s'ils effectuent une affiliation auprès de la fondation avec leur personnel. En comparaison à une caisse de pension auprès d'une association, les indépendants ont, chez PensUnit, beaucoup plus de liberté pour les placements et une plus grande marge de manœuvre. Les cadres âgés peuvent également en profiter car, à partir d'un certain âge, c'est bien l'avantage fiscal et non pas le rendement du placement qui est le plus important.

Comment PensUnit peut-elle proposer plus d'avantages fiscaux qu'une solution 1e ?

WB : Chez PensUnit, la capacité maximale de rachat est calculée avec un taux d'intérêt de 2%. Cette rémunéra-

tion sera totalement supprimée, à partir du 1.1.2020, pour les solutions 1e ayant un choix individuel de la stratégie de placement. La capacité de rachat sera alors proportionnellement moins élevée pour les solutions 1e. Il peut donc s'avérer avantageux pour des cadres âgés, disposant d'une fortune de prévoyance importante, de s'affilier auprès de PensUnit.

Le rendement fiscal est prioritaire pour les assurés âgés

Est-ce que l'hypothèque PensExpert peut aussi être maintenue s'il y a un transfert vers PensUnit ?

PD : Oui. Les hypothèques existantes sont transférées pour les assurés gratuitement et sans surcoût auprès de PensUnit. Les contrats hypothécaires doivent cependant être adaptés, en étant mis au nom de PensUnit, et signés à nouveau par les deux parties.

Quelle est la marche à suivre pour les clients PensFlex ayant une stratégie forfaitaire ?

WB : Les responsables de la clientèle de PensExpert SA vont prendre contact avec les clients concernés au cours du 1er trimestre 2019 et convenir avec eux personnellement de la marche à suivre.

DÉPART À L'ÉTRANGER La mondialisation pousse de plus en plus de retraités et d'actifs à envisager concrètement un changement provisoire de domicile ou une installation définitive à l'étranger. EMIGRATION NOW est une entreprise de conseil expérimentée dans tous les domaines concernant l'émigration. Dans l'interview qui suit, son fondateur, **Martin Kaufmann**, mentionne quelles sont les informations relatives aux différents aspects fiscalement importants à prendre en considération lors d'une émigration.

Bien planifier son émigration

Quelles sont les destinations les plus demandées actuellement ?

Martin Kaufmann : Il faut ici faire la distinction entre un départ de la Suisse avec ou sans activité professionnelle. Les destinations les plus prisées par les actifs sont nos pays voisins, les USA, la Grande-Bretagne, les pôles économiques asiatiques ainsi que l'Australie. Les particuliers et les retraités préfèrent s'installer d'abord en Allemagne et en France, et ensuite en Italie, en Espagne et en Autriche. Le Portugal est actuellement très tendance grâce à son programme fiscal attrayant. Les destinations lointaines les plus prisées sont, en particulier, les USA et le Canada, l'Afrique du Sud ainsi que la Thaïlande.

Le canton de Schwytz est-il dans tous les cas une adresse attrayante pour le retrait de sa prévoyance sous forme de capital ou faut-il considérer encore d'autres aspects relatifs à l'imposition des avoirs de prévoyance ?

C'est, en effet, dans le canton de Schwytz que les prélèvements d'impôts à la source sont les plus bas, sauf pour les avoirs les plus modestes. Une personne s'installant dans un pays ne taxant pas les retraits en capital suisses peut, par ce transfert, réaliser des économies substantielles en matière d'impôt. Cela dit, dans la plupart des destinations les plus populaires pour l'émigration, les retraits en capital sont cependant taxés. S'il s'agit d'un pays ayant une convention de double imposition (CDI) avec la Suisse et que cette dernière autorise un remboursement de l'impôt à la source, en cas de domicile principal sur place, alors le passage par le canton de Schwytz n'est fiscalement pas très relevant. Il est, en revanche, extrêmement important que les personnes quittant la Suisse soient, en premier lieu, toujours informées et comprennent bien les modalités d'imposition du pays d'accueil.

En cas de domiciliation en Allemagne, les avoirs surobligatoires de la caisse de pensions ne sont pratiquement pas taxés par le fisc allemand, lors de retraits en capital. Quel a été le déclencheur de ces modifications dans la pratique fiscale ?

Un arrêté de la Cour fédérale allemande des finances (Bundesfinanzhof) a établi, en 2015, en substance que les prestations issues du régime surobligatoire de la LPP en suisse doivent être traitées, d'un point de vue fiscal, d'une manière similaire aux assurances-vie avec capitalisation. Les prestations en capital peuvent donc être perçues en étant exonérées d'impôt (dans la mesure où la couverture de la LPP a été établie avant 2005 et a perduré pendant au moins 12 ans) ou sur la base d'une imposition minime. Les rentes basées sur la part surobligatoire sont, en revanche, taxées selon des tranches d'imposition minimales et dépendantes de l'âge. L'Allemagne s'est ainsi transformée, pour beaucoup de bénéficiaires de la LPP, en paradis fiscal.

Il existe une convention de double imposition entre la Suisse et l'Allemagne. Sur la base de cette CDI, le remboursement de l'impôt à la source helvétique peut être réclamé. Nous sommes ainsi face à une imposition presque nulle des avoirs surobligatoires de la caisse de pensions. Un tel « paradis fiscal » est-il encore durable ou une adaptation de la CDI n'est-elle plus qu'une question de temps ?

Les dispositions légales allemandes vont perdurer. En revanche, ce qui est envisageable, c'est que la Suisse prenne

des mesures concernant le remboursement de l'impôt à la source. Cette double absence d'imposition sur les retraits en capital de la LPP est intolérable aux yeux de l'Administration fédérale des contributions.

Quelle est l'imposition appliquée aux avoirs de prévoyance lors d'un départ pour l'Italie ou la France et, un remboursement de l'impôt à la source, selon la CDI, est-il également prévu ?

Pendant longtemps, les capitaux de prévoyance suisses ont été traités en Italie d'une manière différente en fonction des régions. Cette situation particulière a été remplacée récemment par une solution pragmatique : les rentes et capitaux de prévoyance suisses sont désormais taxés seulement à hauteur de 5%. En France, il est possible d'obtenir une imposition nette de 6,75% en respectant des conditions très précises (entre autres n'effectuer aucun retrait partiel), sinon vous pourriez être soumis à une imposition sur le revenu allant jusqu'à 45%. Après le paiement de l'impôt dans un de ces deux pays de domicile, il est possible de réclamer le remboursement de l'impôt à la source au niveau cantonal.

Martin Kaufmann
Fondateur et CEO
d'EMIGRATION NOW, Zurich



PERSPECTIVES DES MARCHÉS FINANCIERS Les perspectives de croissance restent bonnes en 2019, et l'absence de pressions inflationnistes durables et marquées devrait inciter les banques centrales à modérer leur velléités de durcissement monétaire. Les tensions dans la zone Euro au sujet de la politique budgétaire en Italie continueront à peser sur l'euro. Cherté pérenne du franc oblige, les taux d'intérêt ne sont pas prêts de repartir à la hausse en Suisse. Les risques à surveiller se nomment hausse plus marquée que prévue des taux aux Etats-Unis et absence d'accord entre USA et Chine sur le commerce international.

La bourse offre de belles opportunités

Michel Girardin, les taux d'intérêts se sont stabilisés en Europe, aux USA ils sont même repartis à la hausse. Selon vous comment vont évoluer les taux d'intérêts à l'avenir ?

Même si la vigueur de la croissance économique n'est de loin pas synchrone et d'amplitude égale dans les différents continents, son retour marque la fin de la nécessité absolue pour les Banques centrales de mener des politiques monétaires résolument expansives. Les Etats-Unis restent la locomotive de la croissance et ont pris de l'avance sur le cycle économique mondial, au point de faire craindre la surchauffe. Les répercussions inflationnistes de cette dernière amènent la Banque centrale américaine à resserrer graduellement sa politique. Les taux d'intérêt remontent aux Etats-Unis, et il faut s'attendre à de nouvelles hausses en 2019, même si l'ampleur du durcissement sera moins prononcée qu'en 2018. En Europe, ce n'est pas avant la fin 2019 qu'il faut envisager des hausses de taux d'intérêt, sauf en Suède et en Norvège, où elles devraient intervenir plus tôt dans l'année. Dans la plupart des pays émergents, la question de la hausse des taux d'intérêt n'est pas d'actualité.

Et en Suisse ?

La Suisse fait bande à part dans la famille des nécessiteux de la relance monétaire à des fins de croissance. Celle-ci ne fait pas défaut, loin s'en faut. Comparé au niveau atteint avant la crise de 2008, la Suisse enregistre un des taux de croissance économique les plus élevés parmi les pays développés. Si les taux d'intérêt sont très faibles en Suisse, c'est bien en raison de la cherté du franc vis-à-vis de l'euro. Va-t-elle diminuer en 2019 ? Pas sûr. La zone Euro risque d'être en panne de croissance, dans un contexte où la dette des Etats reste colossale.



Michel Girardin

Directeur de cours auprès du Swiss Finance Institute et partenaire chez MacroGuide Sàrl

Mais surtout, le bras de fer entre l'UE et l'Italie au sujet de sa politique budgétaire risque d'accentuer encore les tensions sur les rendements obligataires italiens vis-à-vis de leurs pairs en Allemagne. Cet élargissement des écarts de rendement ne manquera pas de peser sur l'euro. Les taux d'intérêt ne sont pas prêts de repartir à la hausse en Suisse.

Comment vous positionnez-vous dans un environnement si difficile ?

Tactiquement, je suis d'avis qu'il faut profiter de toute baisse enregistrée sur les marchés actions pour augmenter les positions. Une légère sur-pondération semble indiquée, du moins à un horizon de 3 à 6 mois. En cette fin d'année, le sentiment à l'égard des bourses en général est très négatif, ce qui laisse présager un rebond notable de celles-ci. Avec les tensions attendues sur les rendements obligataires, le compartiment des obligations devrait être sous-pondéré. Je garderais une bonne allocation en liquidités, en particulier en dollars.

Aux USA les taux d'intérêts ont augmenté jusqu'à plus de 3%. Est-ce que cela est intéressant pour l'investisseur suisse ? Doit-on se tourner vers des obligations en USD et en couvrant ces positions en CHF ?

La conjonction d'une banque centrale américaine moins restrictive que prévu il y a encore quelques mois, et des banques centrales ailleurs en Europe qui optent pour le statu quo dans un premier temps, avec des hausses prévues d'ici 9 à 12 mois risquent de peser sur le billet vert. Nous ne voyons toutefois pas de gros mouvements sur les devises, celles-ci étant proches de leurs niveaux d'équilibre, sur la base des différentiels d'inflation. Les obligations en dollars sont intéressantes : attention toutefois à ne pas opter pour des durées trop élevées, qui entraînent des pertes plus marquées lorsque les rendements se tendent. La couverture de change coûte plus cher que le surplus de rendement sur les obligations en dollar. Il n'est donc pas recommandé d'acheter ces dernières en couvrant le risque de change, mais plutôt d'opter pour une gestion dynamique du change.

Est-ce que les perles du dividende sont intéressantes dans l'environnement actuel ?

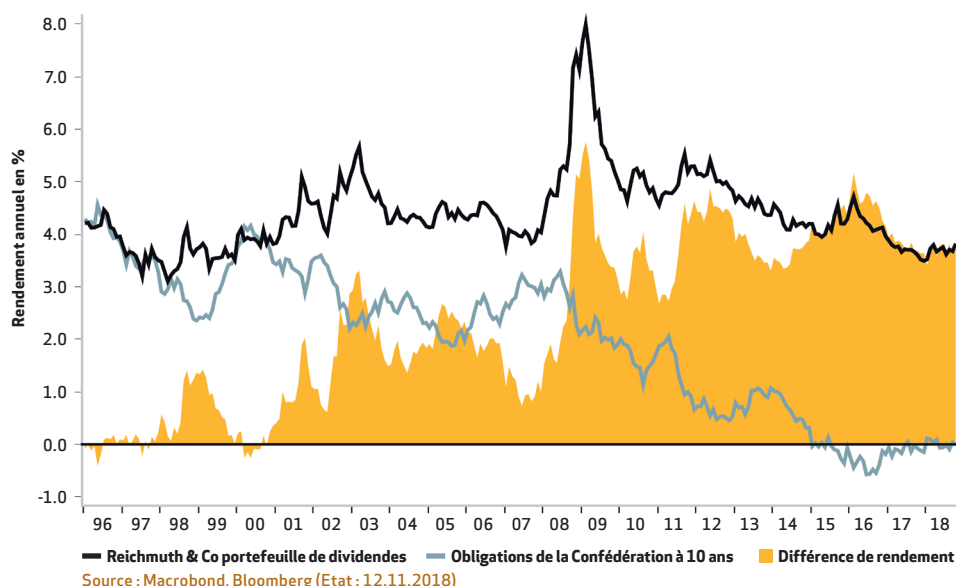
Acheter des actions avec de juteux dividendes a de quoi séduire les investisseurs, surtout lorsqu'ils sont distribués par des entreprises de qualité, telles Nestlé ou Novartis. Est-il nécessaire de rappeler que nous n'avons

pas à faire au même type de risque. Donc, une analyse de ce dernier s'impose. En l'occurrence, le niveau actuel de la bourse suisse offre de belles opportunités. Par conséquent, dans le cadre de la prévoyance professionnelle exemptée d'impôt, les dividendes élevés sont particulièrement attractifs.

A quoi faut-il être attentif dans l'analyse des actions de dividende ?

La régularité du paiement d'un dividende stable va certainement plaire aux investisseurs qui cherchent des alternatives aux obligations. Personnellement, je préfère me focaliser sur la stratégie de l'entreprise et son évaluation à la bourse pour savoir s'il faut l'inclure dans mon portefeuille.

Écart sur dividende (spread) : années 1996 à 2018



Il règne une crise sur les placements conforme aux marchés. Avec les obligations on ne gagne presque plus rien, le prix des actions est très élevé et ces dernières restent sujettes aux fluctuations. Doit-on, malgré des prix très élevés, encore investir dans des biens immobiliers ? Ou recommandez-vous d'autres alternatives ?

Tactiquement, la bourse offre aujourd'hui de bons points d'entrée. Cette fenêtre peut toutefois se fermer très vite et la volatilité des cours peut dissuader de nombreux investisseurs à placer leurs économies à la bourse. Avec la politique on ne peut plus généreuse de la BNS en matière de taux d'intérêt, l'immobilier en Suisse a bénéficié du même phénomène que la bourse : on y investit par manque de rendements sur les obligations. L'immobilier en Suisse reste intéressant, mais surtout en sa qualité d'actif diversifiant qui permet de réduire le risque global d'un portefeuille, plus que pour son potentiel de plus-values confortables. Certaines stratégies alternatives existent pour doper les rendements : le capital-risque, certaines stratégies de Hedge Funds comme les placements « long-short » en actions, les métaux-précieux et les stratégies de couverture dynamique des taux de change (« currency overlay »).

AGENDA

PensFlex
Facturation cotisations épargne et risques 2019
Envoi février/mars 2019

PensExpert
Facturation conseil/gérance de la fondation 2019
Envoi février/mars 2019

PensCheck
Edition Printemps 2019
Envoi mai 2019

Prochains événements pour les clients et les partenaires
Lucerne : le 21 mars 2019, dès 18h00
Zurich : le 2 avril 2019, dès 11h00
Bâle : le 4 avril 2019, dès 11h00
Saint-Gall : le 30 avril 2019, dès 18h00
Lausanne : le 3 octobre 2019, dès 10h00, Hôtel Palace & Spa

CONTACT

Head Office :
Lucerne
PensExpert SA
Kauffmannweg 16 CH-6003 Lucerne
Tél. +41 41 226 15 15

Offices :
Bâle
PensExpert SA
Steinenring 52 CH-4051 Bâle
Tél. +41 61 226 30 20

Lausanne
PensExpert SA
Avenue de Rumine 33 CH-1005 Lausanne
Tél. +41 21 331 22 11

Saint-Gall
PensExpert SA
Bankgasse 8 CH-9000 Saint-Gall
Tél. +41 71 226 68 68

Zurich
PensExpert SA
Tödistrasse 63 CH-8002 Zurich
Tél. +41 44 206 11 22

Chiffres-clés 2019 LPP et pilier 3a

Taux d'intérêt minimal LPP

Les avoirs de prévoyance obligatoires seront crédités en 2019 d'un taux d'intérêt inchangé de 1%.

Déduction de coordination LPP

CHF 24'885 (actuel CHF 24'675)

Salaire maximum LPP

CHF 85'320 (actuel CHF 84'600)

Déduction fiscale pilier 3a pour un employé

Maximum CHF 6'826 (actuel CHF 6'768)

Déduction fiscale pilier 3a pour un indépendant sans affiliation à la LPP

Maximum CHF 34'128 (actuel CHF 33'840)

info@pens-expert.ch
www.pens-expert.ch
pens-expert-blog.ch

